



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 12 | 2009

Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable

---

# Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement

*Heritage and territory, new resources for development*

Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/7563>

DOI : 10.4000/developpementdurable.7563

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 14 janvier 2009, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7563> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.7563>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2021.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement

*Heritage and territory, new resources for development*

Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil

---

- 1 L'observation des démarches de développement local met en évidence une forte mobilisation des objets patrimoniaux dans la construction des projets de territoire. Dans la lignée des Parcs Naturels Régionaux qui placent le patrimoine au centre de leur démarche territoriale, les Pays, mais aussi les différentes intercommunalités, intègrent dans leurs actions une dimension patrimoniale croissante. L'examen des procédures de développement local, telles que les contrats de pays et les Programmes d'Initiative communautaire LEADER, confirme ce constat (Landel, Teillet, 2005). Après avoir été considéré comme un outil de conservation, puis comme un élément essentiel de constitution de la nation (Choay, 1988, Poulot, 2006), le patrimoine est devenu ressource pour la construction et le développement des territoires. Cette nouvelle situation pose alors la question des enjeux, des formes et des logiques de cette prolifération patrimoniale au regard des dynamiques territoriales.
- 2 Dans un contexte de concurrence généralisée entre les territoires, la qualité et l'innovation apparaissent comme des moteurs essentiels de la compétitivité. Associé à d'autres objets, le patrimoine leur confère des qualités spécifiques qui en font des ressources territoriales. En résulte alors une possibilité de distinction des produits sur des marchés ouverts. De même, l'innovation territoriale porte fréquemment sur de nouveaux modes d'articulation d'acteurs d'origines très diverses autour de la construction et de l'usage de ces ressources. Ainsi, en prenant part aux dynamiques territoriales, le patrimoine acquiert un statut et une force renouvelés. Il permet en retour aux territoires d'asseoir leur légitimité. Mais si les logiques en œuvre sont dominées par des processus de transmission, qui se traduisent par un travail de sélection opéré par des acteurs territorialisés, la question des intentionnalités qui conduisent à ces choix reste présente. Plus largement, cela nous renvoie à l'observation du rapport à la continuité et

au changement ainsi qu'à sa gestion par les territoires. Face à ces mouvements massifs de mobilisation du patrimoine dans des projets de développement local, il nous semble donc pertinent de poser la question de l'émergence d'un mode de développement alternatif, en rupture avec un mode de développement où la productivité caractérisait la compétitivité et où l'innovation était exogène aux territoires.

- 3 L'hypothèse que nous proposons repose sur l'idée que le patrimoine constitue une dimension essentielle de la ressource territoriale et que sa mobilisation traduit l'émergence d'un mode de développement territorial spécifique. Fondamentalement construit sur l'impératif de durabilité et de renouvellement de la ressource, ce mode de développement, que nous qualifierons de patrimonial, se démarque pourtant du développement durable. Ce dernier est alors pensé comme une forme intermédiaire entre le mode productiviste et le mode patrimonial que nous tentons de caractériser.
- 4 Pour aborder cette réflexion, notre démarche repose sur une première analyse des dossiers de candidature déposés auprès de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) dans le cadre de l'appel à candidature pour les Pôles d'Excellence Rurale. Ce corpus, constitué de 342 dossiers, propose une photographie des territoires ruraux français en 2006. Il nous servira à illustrer notre approche théorique avant de nous servir de socle empirique. Les textes descriptifs des Pôles d'Excellence Rurale présentent en effet ces derniers comme des projets de territoire participant à la fois à la compétitivité et à la durabilité des territoires. Ils nous sont donc apparus comme un matériau intéressant pour appréhender la réalité de ce que peuvent être les projets de territoire en cours. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les différentes approches économiques du patrimoine (1<sup>ère</sup> partie). Objet support ou catégorie économique spécifique, nous défendrons l'idée que le patrimoine constitue la ressource territoriale (2<sup>ème</sup> partie). Mobilisé par les territoires, le patrimoine révélerait l'émergence d'une forme alternative dont le développement durable ne serait qu'une forme intermédiaire (3<sup>ème</sup> partie).

## 1. L'appréhension économique du patrimoine

- 5 Après avoir été durant près de deux siècles sous le contrôle de l'État, en tant qu'élément essentiel du processus de construction de la nation, le patrimoine est aujourd'hui engagé dans la construction des territoires. En parallèle aux multiples (re)compositions territoriales à l'œuvre, il est mobilisé à différentes phases des constructions : dénomination, limitation, structuration, gestion et développement. Permettant à un « tout de désigner la partie ou à un contenant de désigner un contenu », un objet patrimonial sera considéré comme représentatif de l'ensemble des objets qu'il symbolise, ou bien comme l'image d'un tout. Il devient un métonyme du territoire. Ce mouvement s'accompagne d'un élargissement constant des objets considérés comme patrimoine, mais aussi des acteurs impliqués dans les processus de patrimonialisation, qui s'étendent aux collectivités territoriales, aux associations et aux entreprises. De ressource pour la construction des territoires, le patrimoine devient une ressource pour le développement territorial qu'il s'agit de définir non pas comme un produit, mais comme un objet intégré dans un processus de construction dont les formes méritent d'être caractérisées. Pour appréhender ces changements, les approches scientifiques du fait patrimonial ont simultanément évolué. D'une analyse économique stricte construite pour quantifier le phénomène, les réflexions se sont ainsi ouvertes aux divers niveaux d'interactions

territoriales. Ces différentes formes d'étude du phénomène seront successivement abordées après un bref rappel des significations de la notion de patrimoine.

- 6 En économie, comme dans les autres sciences sociales, le patrimoine connaît une double acception. La première, de construction juridique, renvoie aux actifs détenus par un individu. Elle est fondée sur la notion de propriété et représente le patrimoine individuel. La seconde possède une dimension collective. C'est le patrimoine commun, dont le titulaire n'est pas le propriétaire mais le responsable. La science économique s'est longtemps limitée à la première acception individualiste. Pour cela, elle a assimilé le patrimoine à la notion de capital (Nieddu, 2005). En opposition à cette conception orthodoxe, la thèse défendue par le « groupe de Reims<sup>1</sup> » avance que « *les économistes ne peuvent développer une analyse économique du patrimoine qu'en prenant au sérieux la catégorie de patrimoine, c'est-à-dire en inventant une conceptualisation propre du patrimoine, donc en cessant de rabattre la notion de patrimoine sur les catégories traditionnelles de l'économie, en l'espèce sur celle de capital, en cessant d'identifier patrimoine et capital* » (Barrère, 2005 : 110). Allant dans ce sens, et pour dépasser cette association classique mais stérile, trois approches nous semblent présenter un intérêt dans la compréhension des liens entre patrimoine, retenu ici au sens collectif, et économie.

### 1.1. L'approche évaluative

- 7 X. Greffe propose une évaluation de la valeur économique du patrimoine, au travers d'une analyse de la corrélation entre développement économique territorial et mobilisation du patrimoine. Ses travaux s'inscrivent dans un travail de reconnaissance de sa dimension économique. L'analyse est alors considérée comme un outil d'aide à la décision. L'utilisation des analyses coût-avantage est pour cela requise. Pour mettre en œuvre son approche et justifier l'entrée du patrimoine dans le champ économique, l'auteur dissocie ce qu'il appelle « *une demande de services* » et une « *offre de support* ». « *L'offre est au départ l'offre d'un support qui ne produit a priori qu'un seul service, le droit de regard ou, à la limite, le droit de visite ; elle ne devient offre de services et n'entre en adéquation avec la demande que si le détenteur du capital entreprend de l'organiser* » (Greffe, 1990 :5). Greffe base ainsi toute son analyse économique sur la dissociation entre supports patrimoniaux (non reproductibles et non substituables) et services patrimoniaux (reproductibles et en grande partie substituables). En distinguant pour le patrimoine une offre de support et une demande de services, le patrimoine devient à la fois hétérogène et peu substituable (support) et homogène et substituable (service). Mais si cette vision dédoublée est pertinente à des fins pédagogiques, dans la réalité elle ne peut être séparée.
- 8 Ainsi, l'auteur reconnaît que cette analyse en termes d'offre et de demande ne suffit pas dans le cas du patrimoine. Pour lui, ces biens relèveraient d'un « *écosystème patrimonial* » dépassant les comportements individuels pour s'inscrire dans une réalité plus globale. En s'interrogeant sur les résultats de l'allocation marchande par rapport à l'optimum social souhaité, il indique que l'offre et la demande se doivent d'être intégrées dans le cadre des ressources non-renouvelables (dans lesquelles il inscrit en partie le patrimoine). Pour cela, diverses propositions méthodologiques d'évaluation sont utilisées. Elles doivent permettre de dépasser l'analyse financière stricte pour aboutir à une analyse économique globale. Cependant, cette approche s'appuie sur le démembrement des différentes valeurs reconnues par l'auteur au patrimoine (esthétique, artistique, historique, cognitive, économique et sociale). Mais si cet inventaire préliminaire est fort instructif, il est

rapidement délaissé. Seules les valeurs économiques sont alors mobilisées et la dimension sociale en devient sous-évaluée. X. Greffe concentre en effet son analyse sur le patrimoine bâti et les monuments historiques. L'ouverture du patrimoine à d'autres types d'objets, dont ceux relevant de l'immatériel, dégage de nouvelles perspectives, en particulier au travers de l'approche institutionnelle qui emprunte une autre voie.

## 1.2. L'approche institutionnelle

- 9 Le « groupe de Reims » ne considère plus le patrimoine comme une collection d'objets mais comme un rapport social, une institution. En s'interrogeant sur les raisons de l'inflation du terme patrimoine en économie, ces auteurs font le constat d'un mouvement d'internalisation de différents objets jusqu'ici « *non marchands* » à l'image de l'homme, du social ou de la nature par l'intermédiaire des concepts de ressource et de capital (capital humain, social et naturel). À l'inverse du courant néoclassique orthodoxe qui considère le patrimoine comme un ensemble de stocks à valeur économique, D. Barthélemy, M. Nieddu et F-D. Vivien (2003) font l'hypothèse que le patrimoine peut être compris en termes d'externalités positives comme un régime d'accumulation qui conduirait à la formation de patrimoines communs. Cette proposition se rapproche de celle de Barel (1981), pour qui le patrimoine est assimilé à un stock d'opportunités. Il comporterait une partie libre qui reste disponible pour d'autres affectations éventuelles ; en résumé, « *il est moins adapté et plus adaptatif* » (Barel, 1981 : 18). Le processus de patrimonialisation permettrait ainsi un « recyclage » des ressources, une mise à niveau perpétuelle, qui les maintient efficientes au sein d'une dynamique et d'une organisation territoriale.
- 10 Mais, contrairement au mouvement général d'internalisation de ces objets extérieurs au marché, ces auteurs considèrent nécessaire le fait de caractériser des relations patrimoniales versus des relations marchandes. « L'économie peut être pensée dans une dualité de relations, marchande et patrimoniale, dans laquelle le second terme représente la base économique sur laquelle le groupe social organise sa perpétuation dans l'espace et dans le temps des identités et des générations, jouant de facto un rôle de limitation à l'égard de l'action individualiste du marché » (Barthélemy et al., 2003, p. 14). Ils rejoignent sur ce point M. Godelier (1996 : 16) pour qui « *il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands* ». Les externalités ne sont alors plus pensées en termes de coût mais en termes de biens communs. S'organiserait alors une « rationalité patrimoniale » méritant d'être érigée en catégorie analytique. Ces relations patrimoniales participent alors à structurer des formes de régulations marchandes spécifiques à chaque société. Face à la définition de ces différents ordres, trois postures analytiques différentes peuvent être adoptées : une méthode d'hégémonie : il existe un ordre dominant ; une méthode topologique : différents ordres s'articulent sans se réduire ; et une méthode dialectique : les ordres s'affectent et se conditionnent mutuellement.
- 11 C'est ce dernier cas qui est retenu par les auteurs. « *Plutôt qu'une représentation en termes d'équilibre entre relations patrimoniales et marchandes comme relations croisées, il nous semble préférable de les envisager en tant que dynamiques institutionnelles en relation dialectiques* » (Barthélemy et al., 2005 : 146). L'une et l'autre se répondant. Le patrimoine est alors considéré comme une catégorie analytique spécifique. Il est défini comme un « ensemble,

*attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant sa spécificité, ensemble historiquement institué d'avoirs transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions* »(Barrère, 2005 :116). Pensé ainsi, le patrimoine participe d'une réconciliation de l'être et de l'avoir.

### 1.3. L'approche territoriale

- 12 La troisième approche identifiée considère le patrimoine comme moteur des constructions et du développement territorial. J. Bessière (2001) étudie ainsi la patrimonialisation dans une logique de développement territorial, dans son cas spécifiquement touristique. Le patrimoine gastronomique relève ainsi de démarches plus larges d'intégration globale, définissant des offres territoriales à vocation touristique. Le patrimoine est alors appréhendé comme une ressource (Pecqueur, 2002 ; Peyrache-Gadeau, 2004 ; Landel, 2006 ; François *et al.*, 2006) qui prend son sens dans les synergies qui se créent à l'échelle territoriale. Cette approche rejoint les réflexions menées sur la nature des ressources dans la mesure où celles-ci ne sont plus problématisées en termes d'allocation mais en termes de valorisation. L'hypothèse principale est que « *les ressources ne sont pas également réparties dans l'espace, mais (que) tous les espaces ont "potentiellement" des ressources... à condition de les faire émerger et les valoriser au mieux* » (Pecqueur, 2002 : 124). Ces ressources se distinguent alors en deux catégories : les ressources génériques, transférables car non liées dans leur construction ou leur exploitation à des contraintes de lieu, et des ressources spécifiques, qui impliquent un coût irrécouvrable plus ou moins élevé de transfert (Colletis, Pecqueur, 1993). Pour ces auteurs, seules ces dernières peuvent permettre une différenciation durable (Colletis, Pecqueur, 2004) car elles sont uniques et échappent de fait partiellement à une concurrence par le marché (Courlet, Pecqueur, 1996). Pour B. Pecqueur (2002), la ressource comporte une double dimension économique et morale. La première s'inscrit dans un système de valeurs d'usage ou d'échange alors que la seconde est relative à l'éthique, la culture, l'histoire collective. Pour lui, c'est précisément cette seconde dimension qui possède un caractère patrimonial. Mais acquérir cette dimension patrimoniale n'est pas automatique. En concevant le patrimoine comme une construction sociale, l'objet étant pris dans un rapport social de communication (Raffestin, 1980), deux conditions d'existence sont alors nécessaires : le dépassement du dilemme privé-public et l'acceptation d'un logique mixte permettant de dépasser les logiques publiques et privées strictes ; l'insertion dans un projet de développement local de l'objet patrimonial et l'émergence d'un processus d'offre spécifique opérant un renforcement mutuel entre les produits et les services (modèle du panier de biens).
- 13 L'ensemble de ces contributions reconnaît au patrimoine sa spécificité. Il apparaît que l'objet patrimonial se démarque des objets économiques classiques. En effet, comme nous le rappelle P.-H. Jeudy (2001 : 23), « *il faut en quelque sorte que le patrimoine se trouve exclu du circuit des valeurs marchandes pour sauver sa propre valeur symbolique* ». Face à ce constat, deux positions théoriques sont possibles. Soit le patrimoine est élevé au statut de catégorie heuristique (groupe de Reims), soit il est appréhendé au travers d'outils conceptuels existants. C'est pourtant une troisième voie, intermédiaire, que nous présenterons ici. En effet, notre proposition consiste à enrichir le concept de ressource déjà existant grâce aux apports mis en avant par l'étude de l'objet patrimonial.

L'hypothèse que nous faisons est alors que le patrimoine constitue la ressource territoriale.

## 2. Le patrimoine comme ressource territoriale

- 14 La notion de ressource territoriale nous permet de nommer ce qui fait la force des territoires. Les travaux menés jusqu'à présent nous ont permis de dissocier deux types de ressources évoqués ci-dessus (génériques versus spécifiques) mais aussi de les différencier des actifs. Ces apports nous offrent deux avancées intéressantes : démarquer la notion de patrimoine de celle de capital, construite sur celle d'actif ; etcibler le processus d'émergence et de construction du patrimoine. Parallèlement, l'étude de la notion de patrimoine nous renseigne sur le caractère spécifique de ce type de ressources. En effet, le patrimoine, appréhendé en tant que ressource territoriale, nous renvoie au processus de construction territoriale, aux conditions de sa mise en œuvre, de son organisation et de ses valorisations. G. Di Méo (1994) aborde cette question autour d'une réflexion sur la parenté conceptuelle entre ces deux notions. Selon lui, territoire et patrimoine « *offrent d'étonnantes correspondances* » et, s'interrogeant sur celles-ci, il indique que « *l'un et l'autre ne participent-ils pas, simultanément, d'une double nature matérielle et idéale ? Ne remplissent-ils pas, conjointement, une fonction mnémorique ? N'inscrivent-ils pas le tissu social dans la continuité historique, tout en constituant de solides phénomènes culturels ?* » (1994 :16). Ainsi, en attribuant au territoire une valeur signifiante pour l'individu et pour la société, « *on ne peut se dispenser de lui conférer une valeur patrimoniale* » (1994 :29). Patrimoine et territoire apparaissent donc intimement liés.

### 2.1. Une ressource spécifique révélée

- 15 Les ressources spécifiques fondent la différenciation du territoire. Elles constituent des ressources endogènes, construites sur le temps long. En ce sens, elles s'apparentent au patrimoine territorial. Pourtant, l'étude de la notion de patrimoine nous permet de réinterroger la notion de ressource sous deux aspects nouveaux. Tout d'abord, les éléments avancés dans la partie précédente posent la question de l'articulation entre les dimensions marchandes et non marchandes des objets patrimoniaux. Il apparaît ensuite que le patrimoine possède une dimension collective que toutes les ressources spécifiques n'ont pas. Ainsi, le patrimoine, qu'il soit valorisé ou non, se fonde sur un premier temps d'émergence et de reconnaissance partagée que nous avons qualifié de révélation (François et al., 2006). Ce temps intermédiaire, inclus dans le processus d'activation de la ressource, l'extrait d'une seule efficacité économique, pour y donner une lisibilité sociale. La ressource spécifique ainsi révélée acquiert alors un nouveau statut qui l'inscrit au cœur de la dynamique territoriale. Il apparaît donc que, si une ressource « *est toujours un moyen de créer de la richesse* » (Brunet, Ferras, Thery, 1992), il serait erroné de supposer que ces fins marchandes sont seules et uniques. Ainsi, « *en abordant la question du patrimoine sous l'angle de la ressource territoriale, nous sommes en mesure de mettre en balance ces deux facettes de l'objet, en tant qu'outil du développement territorial : à la fois, un facteur potentiel de la croissance économique, confronté à la conjoncture marchande, et un élément fondateur de la dynamique socioculturelle locale qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité* » (François et al., 2006 : 695). La valorisation marchande n'apparaît plus comme l'unique voie et ces « effets externes » ne sont plus seulement considérés comme des externalités. La

ressource territoriale ainsi appréhendée permet de ne plus systématiser *a priori* le clivage marchand / non marchand, en l'abordant par le processus de construction.

- 16 Au gré de ces processus, le patrimoine va assurer différentes fonctions dans la construction des projets de territoire. Pour les illustrer, nous nous appuyerons sur les projets déposés au titre des Pôles d'Excellence Rurale.
- 17 La première fonction du patrimoine va avoir trait aux mécanismes de séparation. Dans la fragmentation de l'espace qu'accompagne la construction des territoires, la révélation de ressources dotées de qualités spécifiques aux territoires est un facteur de singularisation. Le « *groupe propose une image de son territoire* » (Poche, 1996), grâce à des repères et des codes qui permettent aux hommes de se situer et de s'y définir. Les patrimoines constituent une part importante de ces éléments de différenciation et de structuration des territoires. Ainsi, les monuments, espaces muséographiques et autres objets patrimoniaux qui maillent le territoire contribuent-ils à cette structuration. Le patrimoine géologique mobilisé dans le Pôle d'Excellence Rurale (PER) « Géotourisme en Pays Dignois » (04), la lavande, « Plante emblématique de la Haute-Provence » (04), sont ainsi présentés comme spécifiques et constitutifs de territoires en construction.
- 18 Une autre possibilité est celle de l'articulation de ces ressources patrimoniales avec d'autres ressources. Dans un premier cas, cette ouverture se fera avec d'autres territoires. Les acteurs vont mobiliser des objets patrimoniaux communs et s'appuyer sur ces objets pour asseoir des actions de développement partagées. Dans une autre situation, les ressources patrimoniales vont être associées à d'autres ressources permettant de constituer des ensembles porteurs de signes au sein desquels chaque objet va être doté d'une qualité complémentaire du fait de son association avec d'autres objets. L'analyse des objets patrimoniaux fait ressortir des éléments majeurs pouvant favoriser une contribution à la construction d'une identité autour de produits, de savoir-faire, de paysages et d'éléments bâtis. Cette combinaison va permettre la constitution d'actifs spécifiques (Pecqueur, 2006) susceptibles d'être intégrés dans des processus de production localisés auxquels vont être associées des valeurs spécifiques.
- 19 Ainsi, le projet de création d'un bâtiment à l'entrée du PER « Pays Dignois », en « permettant la promotion et la vente de tous les produits du terroir, qu'ils soient agricoles ou artisanaux », cherche cette synergie au travers d'une valorisation croisée. Un autre exemple est celui du PER « Couleurs-matières, couleurs-lumières » (84), qui présente son territoire comme étant « lové autour du massif ocrier, image emblématique qui porte ce territoire au niveau international au même titre que les fruits confits et la faïence fine d'Apt. À ces productions très identitaires, s'ajoute une abondance de ressources minérales et végétales présentes aussi à l'échelle régionale comme la pierre sèche, la pierre du midi, la production viticole, fruitière, oléicole, lavande, qui contribuent économiquement et culturellement à matérialiser et à incarner l'image de la Provence ».
- 20 Enfin, l'intégration de ces ressources patrimoniales dans une dimension temporelle participe à la construction d'une prospective territoriale, au travers des valeurs qui leur sont associées. La sélection de patrimoine est opérée dans les processus de construction territoriale. Cette sélection peut alors être un indicateur des représentations qu'ont les acteurs du devenir de leur territoire.
- 21 Dans le cadre du PER « Olivier de Serres, au service du territoire Berg et Coiron », il est ainsi indiqué que le site a une vocation de lieu d'expérimentation depuis le 16<sup>ème</sup> siècle



et les premiers travaux de l'agronome. L'action de mise en valeur du patrimoine « agricole » au travers d'une mise en réseau de sites locaux est justifiée par le fait que ce patrimoine « peut non seulement contribuer au développement des territoires par le renforcement de l'économie locale grâce à sa valorisation touristique, il peut aussi permettre aux habitants des zones rurales de retrouver si nécessaire un ensemble de repères, une identité. Il est composé d'un fond d'éléments constitutifs, issus des traces du temps, d'un parcours collectif d'une société qui peut permettre d'envisager, au regard des évolutions structurelles, de développer des perspectives de restructuration du tissu et du lien social, pour redonner du « sens » afin « d'apprendre à vivre ensemble ».

- 22 Ces trois fonctions (différentiation, articulation, projection) ouvrent plus largement la question de la dynamique dans laquelle le patrimoine inscrit le territoire. En effet, alors que le modèle de développement classique s'inscrit dans le paradigme de la productivité, les territoires qui mobilisent leur patrimoine s'inscrivent parfois en décalage par rapport à lui. Le patrimoine apparaît alors comme un choix de développement alternatif.

## 2.2. Le choix de la destinée patrimoniale comme nouvelle forme de développement

- 23 Différents auteurs ont déjà tenté de caractériser des formes différenciées du développement reposant sur une maximisation des critères de productivité. Parmi eux, on peut citer Cunha (1988) et ses réflexions sur le développement existentiel, Barel (1981) qui déjà oppose gestion capitaliste et gestion patrimoniale ainsi que Pecqueur (2006) qui évoque un « tournant territorial » et une approche par la qualité territoriale opposée au modèle productiviste. L'analyse des projets de Pôles d'Excellence Rurale que nous avons menée confirme l'émergence d'une forme de développement alternative. Ces projets où le patrimoine occupe une place centrale font ainsi référence à des préoccupations en termes de préservation et de reproduction des ressources.

### Vers une caractérisation du mode patrimonial

- 24 Lancé en 2005 par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (DIACT), le concept de Pôle d'Excellence Rurale s'appuie sur la reconnaissance de la place centrale de la proximité entre les acteurs du développement dans les processus d'innovation (Aydalot 1986, Camagniet *al.*, 2004). Appliquée à l'économie rurale, la notion de Systèmes Ruraux Localisés expliquerait de nouvelles formes d'organisation spatiale des activités économiques en milieu rural (Pernet *al.*, 1994). Elle traduit aussi la normalisation des nouvelles fonctions assignées au monde rural, qui apparaît comme un « réservoir de croissance » à partir d'activités nouvelles, sur lesquelles a été structuré l'appel à projet : la promotion des ressources naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation et la gestion des « bio ressources », l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, des pôles d'excellence technologique.
- 25 Les réponses à l'appel à projet constituent un matériau d'étude des dynamiques affectant le monde rural en 2007. Elles renseignent en particulier sur l'état de la « projectivité » des territoires ruraux, comprise comme étant leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques de projet articulant un horizon, à des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre, au travers de stratégies spécifiques. Une analyse des 342 dossiers de candidature présentés dans le cadre de la première phase de l'appel à projets en métropole a permis

d'engager les investigations<sup>2</sup>. Elles ont porté en premier lieu sur une approche toponymique, à partir de l'étude des dénominations des territoires et des projets<sup>3</sup>. Des analyses statistiques ont questionné les types de structures porteuses, la thématique prioritaire retenue, le nombre d'actions, l'homogénéité du projet, et le budget prévisionnel (Julian, 2006). Elles ont été complétées par des mises en forme cartographiques établies à l'échelle nationale par département et par une analyse des projets mobilisant plus spécifiquement la ressource patrimoniale dans les quatre régions suivantes : Auvergne, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

- 26 L'analyse des projets de Pôles d'Excellence Rurale permet ainsi d'esquisser une lecture de ces conceptions territoriales qui met en miroir un mode « productiviste » et un mode « patrimonial » en distinguant : 1) les projets qui s'inscrivent dans un contexte de crise et qui recherchent essentiellement un développement économique. Le patrimoine ne leur sert qu'à s'inscrire d'une certaine manière dans l'économie globale. Ce n'est qu'un outil pour engager une dynamique de développement économique et ne pas rester à l'écart. Les activités sont essentiellement de type marchand (vente). 2) les projets dans lesquels le développement économique n'est pas le seul horizon. Le patrimoine permet l'élaboration de projets qui permettent de légitimer l'existence du territoire (identité), de construire des réseaux d'acteurs. Les auteurs des projets envisagent les retombées économiques mais ils souhaitent aussi protéger et faire connaître la ressource mobilisée. Les activités envisagées sont souvent de type pédagogique.

### Une démarche d'observation empirique

- 27 [Image non convertie]
- 28 L'analyse de dossiers et le suivi de projets de terrain permettent de détecter quelques exemples concrets de projets susceptibles d'être inscrits dans cette forme de développement patrimonial. Parmi ceux-ci, la SCOP Ardelaine<sup>4</sup> présente un projet de diversification dans le domaine touristique. Installée à Saint Pierreville en Ardèche, au cœur des pentes et des terrasses des Boutières, l'entreprise s'inscrit dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Créée en 1982, à partir d'une filature en ruine, l'entreprise de transformation de la laine a créé 30 emplois. L'observation de la démarche permet une caractérisation au travers de plusieurs critères : les rapports à l'espace, le mode opératoire, les ressources mobilisées, les temporalités, les modes de conservation des ressources et de coordination des acteurs.
- 29 L'inscription du projet dans le territoire est un des objectifs constamment affichés par les porteurs de projet. En amont, elle se traduit par des formes de partenariat visant à pérenniser les approvisionnements en laine, dans le cadre d'un cahier des charges veillant à réunir les conditions d'une production de qualité tout en garantissant un revenu plus important que la moyenne. De même, les architectures intègrent fortement les matériaux et savoir-faire locaux. Le processus de production mobilise au maximum les ressources énergétiques locales (ex : énergie hydraulique). Enfin, des éléments patrimoniaux (musée du mouton, musée de la laine, savoir-faire anciens) sont insérés dans le projet de développement et de mise en marché. Les ressources mobilisées ne sont pas seulement juxtaposées. Elles sont inscrites dans la démarche de projet, qui repose sur un « mouvement de co-détermination entre une utopie pacifique et démocratique, et des pratiques d'entreprise originales » (Barras, 2003 : 44). Les ajustements constants permettent d'intégrer les contraintes rencontrées au jour le jour. Le processus repose ainsi sur une

articulation entre des acteurs et des ressources, sélectionnées sur la base de leur capacité à intégrer les valeurs affichées au travers du projet. Ce résultat est inscrit dans un processus de construction sur la longue durée (plus de 30 ans), décomposable en différentes phases. La progressivité est la règle, au gré des opportunités offertes tant au niveau de l'approvisionnement en matières premières que de la mobilisation des facteurs de production et de mise en marché. Ces temps correspondent à des cycles comprenant des phases de maturation des projets, de mobilisation des moyens et de réalisation, au cours desquelles se conçoivent d'autres cycles articulés aux précédents. L'objectif essentiel reste celui de la durabilité du projet et la reproductibilité des facteurs de production qui y sont associés.

- 30 L'accessibilité au site est limitée par la difficulté des reliefs. Alors que ces contraintes restent majeures dans un projet de développement « compétitif », elles sont contournées au travers de la recherche constante d'une plus-value issue de la qualité, permettant des tarifs de vente au double de ceux de la grande distribution. La capacité de reproduction des ressources est l'objectif sans cesse affiché. Payé à un prix très supérieur au marché, l'approvisionnement en laine intègre les coûts de reproduction des élevages. L'épuration de l'eau fait l'objet d'un dispositif autonome et la ressource énergétique reste en grande partie liée à une chute d'eau. Les revenus des salariés oscillent entre 1 et 1,2 fois le SMIC, auxquels s'ajoute une forte part de redistribution des résultats (45% sont mis en réserve, 45% sont redistribués aux salariés, 10% sont redistribués en dividendes des parts des coopérateurs). Les revenus issus de la participation varient entre 5% et 25% du salaire annuel. Enfin, le mode de coordination s'appuie sur celui d'une coopération ouverte, reposant sur une partie des salariés, mais aussi éventuellement de partenaires, le plus souvent associatifs, internes ou externes au territoire. Les valeurs affichées pour l'organisation du travail sont la polyvalence des salariés, la recherche d'une forte autonomie, l'esprit d'initiative, l'acquisition permanente de compétences et le sens relationnel. Si l'approche empirique exposée ci-dessus nous a permis de dresser une première image de ces formes émergentes, un essai de définition se doit d'être dans un second temps proposé. L'objectif sera de positionner les éléments recueillis par rapport aux formes déjà stabilisées.

### 3. Le développement durable comme mode intermédiaire

- 31 Dans les projets de « Pôle d'Excellence Rurale », la mise en avant du patrimoine propose une traduction territoriale des injonctions de la compétitivité et de la durabilité contenues dans l'appel à projet. La stratégie à destination patrimoniale constitue alors un mode de réponse aux problèmes mis en lumière par le développement durable. D'une part, ce processus permet de spécifier les produits, et ainsi de s'extraire d'un modèle dans lequel la concurrence joue pleinement. D'autre part, le rapport à la ressource ne peut plus être celui de la prédation. Ce mode de valorisation se construit, en effet, fondamentalement et nécessairement sur la problématique de leur renouvellement.
- 32 Mais, contrairement à d'autres modes adoptant eux aussi des logiques de durabilité, l'enjeu n'est pas ici la « régénération » de la ressource mais son « sur-cyclage ». La patrimonialisation de l'objet crée en effet une valeur ajoutée qui est activée, maintenue et amplifiée dans son usage. En ce sens, elle dépasse le simple recyclage. L'exemple du « Pays

des *Écrins, Pays de l'Eau* » est à ce titre emblématique. Le projet valorise la production d'électricité hydraulique par la création d'outils d'interprétation de différents aménagements (barrage de Vallouise, usine électrique des Claux). À la gestion durable de la ressource en eau se surajoute une dimension nouvelle permettant la valorisation territoriale d'objets existants.

- 33 Le tableau que nous présentons ci-dessous reprend différents éléments qui permettent de caractériser deux formes de développement différenciées. À ces deux formes, nous avons ajouté un espace d'entre-deux qualifié d' « intermédiaire », que nous rapprocherons pour conclure du développement durable. Ce faisant trois logiques peuvent être proposées, en fonction des différents modes de « *projectivité* » : d'opportunité (à court terme), d'adaptation (à moyen terme), de durabilité (à long terme). Œuvrant au niveau des territoires pour leur permettre d'exister, ces formes traduisent la volonté, pour certains acteurs, de porter d'autres valeurs et des'inscrire au monde autrement.

#### Approche typologique des formes de développement

	<b>Productiviste</b>	<b>Intermédiaire</b>	<b>Patrimonial</b>
Spatialité	A spatial		Territorial
Type de ressource	Génériques		Territoriales
Temporalité	Courte (marché)		Longue (reproduction)
Impact sur la ressource	Décyclage (dévalorisation)		Surcyclage (survalorisation)
Principe de management	Spécialisation		Polyvalence
Mode de coordination	Fermé Hiérarchisé		Ouvert Coopératif
Projectivité	d'opportunité	d'adaptation	de durabilité

- 34 L'hypothèse faite ici autour de l'émergence d'une forme de développement patrimonial pose la question des liens entre les deux formes présentées et du statut de l'intermédiaire. Si la forme dominante s'appuie sur les principes productivistes, il reste à positionner la forme patrimoniale que nous présentons comme émergente. Or, si nous avons avancé plus haut trois postures analytiques : méthode d'hégémonie, topologique et dialectique (Barthélemy *et al.*, 2003), il nous semble que, dans ce cas précis, une quatrième se doit d'être mobilisée. Il s'agit de la méthode dialogique, définie par E. Morin (1982), qui exprime par là la fusion en une unité complexe (c'est-à-dire à la fois complémentaire, concurrente et antagoniste). Cela veut dire « *que deux ou plusieurs logiques, deux principes sont unis sans que la dualité se perde dans cette unité* » (1982 :176). Celle-ci se démarque de la dialectique par une acceptation du maintien de la différence entre les deux logiques. Elle permet de faire tenir ensemble deux logiques contradictoires et pourtant essentielles l'une à l'autre et de les maintenir ainsi.

- 35 Le statut de l'entre-deux, sur lequel nous plaçons le développement durable, peut alors être lu comme un intermédiaire entre un mode de développement productiviste et un mode de développement patrimonial. Sans être stabilisé, l'objet développement durable n'en devient pas moins pertinent, du fait de sa plasticité et de sa relation avec les dynamiques territoriales. Même si les conditions de leur mise en œuvre restent discutables, les Pôles d'Excellence Rurale constituent des lieux de concrétisation de ces mouvements.
- 36 Ainsi, les projets mobilisés dans le PER « *Mode, chapeau et métiers d'art : pôle de création et de valorisation des savoir-faire* » (42) tentent de concilier des actions de structuration de la profession et la mise en place d'un pôle culturel à destination du grand public. Le projet « *Innovation et valorisation des produits agricoles et ruraux en Pays Dignois* » (04) associe la création d'une « *Maison des produits du Pays Dignois* » dans le but de permettre la promotion et la valorisation des spécificités des productions locales et l'accompagnement de la filière agricole au travers d'une approche globale (expérimentation, formation, labellisation, mise en réseau, énergies renouvelables). L'objectif affiché d'un développement économique durable trouve ici de nombreuses traductions non marchandes. L'effet recherché est celui d'une synergie où la filière agricole et le territoire se renforcent mutuellement. Le PER « *Olivier de Serres au service du territoire Berg et Coiron* » (07) affiche son « *souhait que le culturel et l'économique se réconcilient dans un développement durable collectivement décidé et maîtrisé afin qu'environnement et humain trouvent leur place au sein d'un art de vivre. En effet, la culture est cet élément indispensable qui donne à l'Homme la faculté d'adaptation et de réaction qui, alliée à la relation à l'autre, favorisera son travail de réflexion pour un rééquilibrage futur entre nature et société de demain* ».
- 37 Plus largement, l'analyse de ces projets nous montre que les logiques actuelles de patrimonialisation ne sont plus uniquement guidées par des démarches de protection des richesses ou de reproduction sociale, mais que certaines composent un mode de réflexivité propre à la crise que connaît actuellement l'idéologie occidentale de la modernité (Latour, 1991 ; Micoud, 2005). Le patrimoine est alors un moyen de re-politiser la nature et le passé en contraignant les acteurs traditionnellement investis dans les champs de l'évaluation et de la décision à une médiation sociale. P. Melé (2007) propose dans ce sens la notion de réflexivité patrimoniale. Pour cet auteur, le patrimoine et l'environnement constituent des modes de redéfinition du vivre ensemble adaptés aux temps d'incertitudes.
- 38 Ainsi, après avoir été considéré comme un mode d'adaptation au processus de mondialisation, le territoire deviendrait mode de réaction, voire d'invention, permettant l'émergence de formes de développement patrimonial. Ce dernier résulterait d'une proximité entre acteurs, qui favoriserait l'émergence de nouveaux modes d'organisation autour des ressources partagées. Parmi celles-ci, la ressource-patrimoine accède au statut de ressource territoriale, au sens où elle permet, au travers des mécanismes d'identification, d'associer des valeurs spécifiques à d'autres ressources.

## Conclusion

- 39 Le mouvement présenté ici s'inscrit dans un dispositif d'ajustement permanent, intégrant une part importante d'aléas. Le processus d'intermédiation entre un mode de développement productiviste et un mode de développement patrimonial exprimerait

alors ce mécanisme imparfait et expliquerait la multitude et l'instabilité des formes de développement qualifiées de durable. Cette posture ouvre alors la voie à des recherches sur les objets mobilisés, les acteurs impliqués, et surtout les formes d'organisation susceptibles de les accompagner.

- 40 Parmi les questions maintenues, il reste celle de la compatibilité entre deux logiques concurrentes et complémentaires que sont les formes de développement productiviste et patrimonial. L'extrême variété des Pôles d'Excellence Rurale montre que les processus d'hybridation en cours prennent des formes trop différentes pour permettre une classification typologique stabilisée. La mobilisation du patrimoine soulignée dans plus de la moitié des Pôles d'Excellence Rurale révèle le statut particulier de cet objet dans les territoires. Il assure trois opérations essentielles dans le processus de construction de la ressource territoriale. La séparation permet d'attribuer aux territoires des qualités qui lui sont spécifiques. La projection permet d'utiliser ces objets comme marqueurs des représentations que les acteurs se font du devenir du territoire, et de les inscrire dans la construction d'un horizon commun à leurs projets. L'articulation permet d'associer divers objets autour de ces qualités spécifiques, au travers du contrat qui va résulter de la coopération entre des acteurs d'origines multiples.
- 41 Ainsi le projet de territoire deviendrait un espace de gestion des paradoxes, déclinables à l'infini en fonction des spécificités locales. Il serait l'occasion de nouvelles formes de débat public impliquant des acteurs dans un nouveau jeu institutionnel. État, collectivités territoriales, entreprises, associations, services expriment des logiques contradictoires, à partir d'objets différents. Le rapprochement entre durabilité et compétitivité, qui traverse l'ensemble des Pôles d'Excellence Rurale, exprime l'essentiel de ces contradictions. Notre propos consiste au final à nous interroger sur la fonction de ce débat public. Ne serait-il pas le lieu où certains objets patrimoniaux vont acquérir un statut de bien public territorial autour desquels vont pouvoir s'articuler des logiques concurrentes, complémentaires et antagonistes ?

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Aydalot P., 1986, « L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation », in : Zoller H., Federwisch J. (dir.), *Technologies nouvelles et ruptures régionales*, Paris, Economica, pp. 41-58.
- Barel Y., 1981, « Modernité, code, territoire », *Les annales de la recherche urbaine*, n°10/11, pp. 3-21.
- Barras B., 2003, *Moutons rebelles, Ardelaine, la fibre développement local*, Saint Pierreville, Repas Éditions.
- Barrère C., 2005, « Les dynamiques économiques du patrimoine », Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-120.
- Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D., 2003, « Le patrimoine : accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », *Actes du Forum de la régulation*, Paris, 9-10 octobre, 28 p.

- Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D., 2005, « Economie patrimoniale, identité et marché », Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, L'Harmattan, pp. 121-150.
- Bessière J., 2001, *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial. Le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort, le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan.
- Brunet R., Ferras R., Thery H., 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus - La Documentation Française, coll. « Dynamiques du Territoire ».
- Camagni R., Maillat D., Matteaccioli A., 2004, *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, Institut de recherches économiques et régionales, éd. EDES.
- Choay F., 1988, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil.
- Colletis G., Pecqueur B., 1993, « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, pp. 490-507.
- Colletis G., Pecqueur B., 2004, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *4èmes journées de proximité*, Marseille, 17 et 18 juin 2004.
- Courlet C., Pecqueur B., 1996, Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement, in : Abdelmalki L., Courlet C. (dir.), *Les nouvelles logiques du développement*, Paris, L'Harmattan, pp. 91-101.
- Cunha A., 1988, « Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement », *L'espace géographique*, n°3, pp. 181-198.
- Di Méo G., 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, pp. 15-34.
- Greffe X., 1990, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos-Economica.
- François H., Hirczak M., Senil N., 2006, « Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp. 683-700.
- Glevarac H., Saez G., 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, La documentation Française.
- Godelier M., 1996, *L'énigme du don*, Paris, Arthème/Fayard.
- Judy P.-H., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka.
- Julian X., 2006, *La place du patrimoine dans les projets de développement territoriaux Première analyse des dossiers de candidature des « Pôles d'Excellence Rurale »*, Grenoble, Mémoire de Master I, Institut de Géographie Alpine.
- Landel P.A., 2006, « Invention de patrimoines et construction des territoires », in : Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.), *La ressource territoriale*, Paris, L'Harmattan, pp. 149-157.
- Landel P.A., Teillet P., 2003, *La place de la culture dans la recomposition des territoires, Le cas des pays issus de la loi Voynet*, Grenoble, Observatoire des Politiques Culturelles.
- Latour B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.
- Melé P., 2007, « Identifier un régime de territorialité réflexive », *Actes du colloque Territoires, territorialité, Territorialisation : et après*, 7-8 juin 2007, Grenoble, 18 p.

- Micoud A., 2005, « Patrimonialisation : redire ce qui nous relie », in : Barrère C. *et al.* (dir.), *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-96.
- Morin E., 1982, *Science avec conscience*, Paris, Fayard.
- Nieddu M., 2005, « Capitalisme et patrimoine ? », in : Barrère C. *et al.* (dir.), *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, L'Harmattan, pp. 151-177.
- Pecqueur B., 2002, « Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités ? », *Revue Montagnes Méditerranéennes*, n°15, Mirabel, pp. 123-129.
- Pecqueur B., 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, n°124-125, pp. 17-32.
- Pernet F., Langlet A., Lardon S., Triboulet S., 1994, « La notion de système rural localisé : un outil pour les politiques régionales », in : Sebillotte M. (dir.), *Recherches-systèmes en agriculture et développement rural*, Montpellier, CIRAD, pp. 920-925.
- Peyrache-Gadeau V., 2004, « Ressources territoriales - milieux Innovateurs, variation des durabilités des territoires », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 20, pp. 7-19.
- Poche B., 1996, *L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, Collection « Villes et entreprises ».
- Poulot D., 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*, Paris, Presses universitaires de France.
- Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairie Technique (Litec).

## NOTES

1. Nous faisons ici référence au programme de recherche impulsé par C. Barrère, D. Barthélemy, M. Nieddu et F.D. Vivien.
2. Ce travail a été conduit entre mai et septembre 2006. Il constitue une approche exploratoire que l'appel à projet scientifique lancé par la DIACT début 2007 viendra compléter.
3. Les résultats de cette approche sont actuellement en cours de publication.
4. Cet exemple est mobilisé pour caractériser une forme de développement, nettement différenciée par rapport à d'autres. Il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de l'échantillon (342 projets) et reste à analyser au regard de facteurs tels que le prix des matières premières et le niveau des salaires, dans le cadre d'une démarche comparative avec d'autres projets.

---

## RÉSUMÉS

La démarche présentée ici s'inscrit dans le cadre théorique actuellement travaillé autour de la notion de ressource territoriale. Elle propose une relecture des différents travaux engagés sur



cette notion, tente d'y apporter quelques éléments complémentaires et confronte ces propositions théoriques à une première analyse des dossiers déposés par les 342 territoires ayant répondu à l'appel à projet Pôles d'excellence rurale lancé par laDIACTen décembre 2005. L'analyse des projets de développement permet au final de proposer une interprétation de la notion de développement durable. Plutôt que de constituer une notion autonome, il s'agirait en fait d'une forme intermédiaire entre un mode de développement productiviste et un mode de développement que nous qualifions de patrimonial.

The initiative proposed here joins in the theoretical frame at present worked around the notion of territorial resource. It proposes a second reading of the various works engaged on this notion, tries to bring it some additional elements and confronts these theoretical propositions with a first analysis of the files deposited by the 342 territories having answered the call to project "Pôles d'excellence rurale" launched by the Interministerial Delegation for Territorial Planning and Competitiveness (DIACT) in December, 2005. The analysis of the projects of development, allows in the end to propose an interpretation of the notion of sustainable development. Rather than to constitute an autonomous notion, it would be in fact about an intermediate between a productivist mode of development and a mode of development which we consider as patrimonial.

## INDEX

**Mots-clés** : patrimoine, ressource territoriale, développement patrimonial

**Keywords** : heritage, patrimonial development, territorial resource

## AUTEURS

### PIERRE-ANTOINE LANDEL

Pierre-Antoine Landel est Maître de Conférences à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble. Après avoir occupé depuis 1980, différents postes de responsabilité dans les collectivités territoriales, il a rejoint l'Université en 2000. Il travaille sur les questions de ressources territoriales. pierre-antoine.landel@ujf-grenoble.fr

### NICOLAS SENIL

Nicolas Senil est doctorant à l'Institut de Géographie Alpine au sein du laboratoire PACTE-Territoires. Il réalise une thèse sur la mobilisation du patrimoine comme ressource territoriale, à partir d'une approche comparative France-Maroc. nicolas\_senil@yahoo.fr